

COMPTE-RENDU

AG 2019 – 01.07.2019

Présents : Voir liste émargement – Quorum : non requis car 2ème AG

Rédacteur : Virginie Buguet

MOT DU PRESIDENT.

Rappel de Jérôme du contexte.

Mot du président : remerciements des bénévoles. Développement des événements. Equilibre entre jeunes et moins jeunes.

PRESENTATION ASSOCIATION

LE COMITÉ DIRECTEUR

Composé en 2017 à 12 membres :

- Jérôme Ruetsch
- Lionel Basque
- Philippe Moreau
- Anthony Torrion
- Sophie Lhuillier
- Virginie Buguet
- Hoang Lê
- Claudine Lhuillier
- Jonathan Tardy
- Patrice Maréchal
- Dorine Thomas
- Guillaume Chabal

Présentation des démissionnaires : Philippe Moreau, Jonathan Tardy, Dorine Thomas, Hoang Lê, Patrice Maréchal

Les membres tirés au sort l'an dernier : Virginie Buguet, Philippe Moreau, Dorine Thomas, Patrice Maréchal

Présentation des modalités de renouvellement : parmi les 5 démissionnaires, 2 étaient soumis au tirage au sort de cette année et sont donc d'office tirés au sort. Pour compléter à 4, il faudra donc tirer au sort 2 personnes parmi les 6 restants soumis au tirage : Jérôme R., Lionel B., Anthony T., Sophie L., Claudine L., Guillaume C.

Joanna Lazzaro et Anne Laure Navarette sont nommées assesseurs pour le suivi et bon déroulement des votes de l'assemblée générale.

Tirage au sort des deux autres postes sur les six postes restant à renouveler. Il s'effectue avec des papiers comportant les chiffres de 1 à 6. Les numéros 2 et 5 tirés sont tirés au sort par Johanna et Anne-Laure.

Puis les numéros sont à nouveau tirés au sort pour être rattachés aux membres en poste.

Résultat du tirage au sort.

Jérôme Ruetsch : n°5

Lionel Basque : n°3

Anthony Torrion : n°6

Sophie L'Huillier : n°4

Claudine L'Huillier : n°2

Guillaume Chabal : n°1

Jérôme et Claudine font donc partie du tiers à renouveler.

Claudine et Jérôme font acte de candidature pour le renouvellement des 4 postes. Il n'y a pas d'autre candidat qui se déclare dans la salle.

Les candidats sont donc :

Olivier AUBAILLY

Claudine L'HUILLIER

Thomas MERCIER

Jérôme RUETSCH

Marine TORRION

Céline RAGOUCY

Le vote s'effectue à bulletin.

38 votants sur la feuille de présence, incluant les représentants légaux et les pouvoirs. 39 bulletins sont comptabilisés dans l'urne. Il y a 1 bulletin d'écart. Mais Olivier Aubailly propose de dépouiller les bulletins et selon une jurisprudence, si le bulletin supplémentaire ne vient pas bouleverser les résultats, il n'est pas nécessaire de recommencer. L'AG accepte cette proposition.

La majorité absolue est à 20 voix (la moitié + 1 voix). Johanna et Anne-Laurette dépouillent à haute voix les bulletins.

Nombre de voix :

1. Thomas MERCIER : 34 > élu
2. Claudine LHUILLIER : 32 > élu
3. Jérôme RUETSCH : 31 > élu
4. Marine TORRION : 28 > élu
5. Céline RAGOUCY : 23 > non élu
6. Olivier AUBAILLY : 3 > non élu

Les autres points sont soumis au vote à main levée.

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018-2019

OBJECTIFS FIXÉS

Voir annexe 1.

Vote du rapport moral :

POUR : 29 voix

ABSTENTION : 0 voix.

CONTRE : 1 voix > Olivier AUBAILLY souhaite que son nom apparaisse au compte-rendu.

⇒ **Le rapport moral est validé.**

RAPPORT FINANCIER

Les comptes sont présentés. Voir annexe 2.

Vote pour la clôture des comptes 2019/2020 :

POUR : 30 voix

ABSTENTION : 0 voix.

CONTRE : 1 voix > Olivier AUBAILLY souhaite que son nom apparaisse au compte-rendu et qu'il vote contre le budget car selon lui, l'association ne s'est pas acquittée des charges d'URSSAF pour les auto-entrepreneurs.

⇒ **Les comptes arrêtés au 31 mai 2019 sont validés.**

VOTES DIVERS

RÈGLEMENT INTERIEUR

Proposition et vote d'un règlement intérieur (Annexe 5)

POUR : 33 voix

ABSTENTION : 0 voix.

CONTRE : 1 voix > Olivier AUBAILLY souhaite que son nom apparaisse au compte-rendu et qu'il soit précisé qu'il vote contre, car, selon lui, le règlement intérieur ne prévoit pas toutes les dispositions légales (commission litige de la Ligue).

⇒ **Le règlement intérieur est validé.**

COMPTES RENDUS DES AG PRÉCÉDENTES

Il nous faut voter à chaque AG le compte rendu de l'AG précédente. Il s'avère que depuis la reprise du bureau, cela n'a pas été fait. Nous allons le faire ce soir après lecture de ceux-ci devant l'assemblée.

- Compte-rendu de 2017 :

POUR : 0 voix

ABSTENTION : 18 voix.

CONTRE : 15 voix.

⇒ **le compte-rendu 2017 n'est pas validé.**

O. Aubailly demande à quel moment sera représenté le PV pour validation.

- Compte-rendu de 2018 :

POUR : 20 voix

ABSTENTION : 10 voix.

CONTRE : 0 voix.

⇒ **Le compte-rendu 2018 est validé.**

PROJETS 2019-2020

PRÉSENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL 2019/2020 (VOIR ANNEXE 3)

Sur les recettes estimées en cotisation, la moitié repart à la FFBAD, la Ligue et le CODEP.

RDV à venir avec les entraîneurs de cette année pour évoquer la saison prochaine. Le bureau envisage de repasser par un intermédiaire type Ain Profession Sport. C'est moins risqué et plus simple mais plus coûteux. O. Aubailly : Ain Profession Sport sécurise l'avenir du club et du Président.

Les inscriptions seront restreintes par créneau afin d'apporter plus de qualité aux adhérents.

O. Aubailly : les cours de Sylvain ne sont pas tous saturés (celui du jeudi par exemple). Il propose de limiter que sur certains créneaux.

CRENEAUX ET COTISATIONS (VOIR ANNEXE 4)

Demande de précisions sur les âges des créneaux pour les enfants.

Mini bad : 10 ans environ. Tout dépend aussi du niveau des enfants.

Pour le physique : proposition du CODEP de faire évoluer les jeunes par rapport aux autres clubs. Travail avec raquettes. Pas du physique pur et dur mais lors de cours plus soutenus.

Adultes « promotion » : le tarif qui subit le moins de hausse, car il n'y a plus de coaching.

Confirmés : les cours du mercredi devront être suivis. Sinon, venir à 21h30.

Possibilité de prolonger les créneaux : demande d'ouverture du Bellière et St Exupéry jusqu'à minuit. En attente de validation par la mairie. Réunion avec la mairie jeudi 4 juillet.

Effectuer une fiche d'appel systématique pour la saison 2019-2020 avec des groupes stables.

Nicolas Ruggeri : 45 pour les adultes coachés : beaucoup / peut-être tabler sur moins en début de saison et faire un réassort en cours d'année.

Vote de l'organisation des créneaux et de l'organisation de la saison 2019-2020

POUR : 27 voix

ABSTENTION : 1 voix.

CONTRE : 0 voix.

⇒ **Les tarifs et créneaux pour la saison 2019-2020 sont validés.**

Licences estivales :

O. Aubailly : ces licences permettent de fidéliser de nouveaux adhérents. Prévoir une part pour le club.

Est-ce que l'on ajoute 5€ sur les tarifs adultes et 5€ sur les tarifs enfants ?

POUR : 21 voix

ABSTENTION : 5 voix.

CONTRE : 4 voix.

⇒ **Les tarifs des licences estivales seront donc de 30€ pour les adultes, 25€ pour les jeunes et 15€ pour les enfants.**

Licence pour un adhérent déjà affilié : 80€. Indiquer que cela ne comprend pas la participation aux cours.

Pour les enfants des licenciés en loisirs : tarif fédéral.

MAILLOT

Changement de maillot car il n'y a plus de stocks sur le maillot actuel. Ce modèle a du stock sur 2 années. RSL car prix plus avantageux pour le club. Inclus dès l'adhésion car permet d'avoir une identité du club et un signe d'appartenance. Pas de bénéfice sur le prix du maillot.

O. Aubailly : est-ce que la cotisation 2020/2021 sera au même prix sans le renouvellement du maillot ? pas de décision ce soir. Ce sera à valider par la nouvelle mandature.

QUESTIONS DIVERSES

Période d'essai en septembre : 15 jours. Avoir un cahier des essais. Contrat d'assurance complémentaire en plus de celui la FFBad pour couvrir les essais.

Journée des sports : samedi 7 septembre 2019.

Réunion sécurité avec la mairie : mercredi 3 juillet 2019

Réunion avec la mairie (convention pour les locaux, clés, ...) : jeudi 4 juillet 2019

CODEP : samedi 6 juillet à l'AG. Est-ce quelqu'un est intéressé et disponible pour se rendre à l'AG du CODEP à 10h à l'AGLCA à Bourg en Bresse, au nom du club ? Olivier se rendra peut-être à l'AG du CODEP, selon son emploi du temps.

Marine TORRION : remerciements aux membres du bureau pour l'année réalisée et pour les bénévoles qui gèrent le club tout au long de l'année.

Le nouveau comité doit se réunir pour réélire les membres du Bureau.

L'Assemblée générale a été levée à 22 heures.

Annexe 1

Rapport d'activité 2018-2019

État des lieux par rapport aux objectifs initiaux fixés en début de mandat :	Rempli	En cours	Non rempli
Pérenniser les créneaux des jeunes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Développer la fibre de compétition chez les jeunes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Intégrer les nouveaux adhérents au sein de l'association	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Développer les échanges et l'entente entre loisirs et compétiteurs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Accentuer la communication : site internet, réseaux sociaux et liste de diffusion	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Créer un règlement intérieur et le diffuser	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Nouvelles tarifications de cotisations après lecture du bilan financier	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Maintenir deux entraîneurs pour les compétiteurs adultes et jeunes et éventuellement pour les loisirs (adultes et jeunes)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Modifier le logo	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Créer de nouvelles tenues	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Démarcher des sponsors	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Entretenir des liens étroits avec le CODEP 01 et la ligue AURA pour développer des compétences internes (jeunes et JA)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Annexe 2

Rapport financier 2018-2019 au 31/05/2019

Dépenses		Recettes	
60 – Achats (volants, maillots)	7 975,50€	70 – ventes de marchandises et de prestations de services	6 829€
61 – services extérieurs (assurances)	287,10€	74 – subventions	800€
62 – autres services extérieurs	21 896,25€	75 – autres produits de gestion courante	23 648€
<i>Dont rémunération des intermédiaires</i>	<i>5 130,80€</i>	<i>Dont cotisations</i>	<i>22 898€</i>
		77 – produits exceptionnels	2 023,12€
TOTAL	30 158,85€	TOTAL	33 300,12€
EXCEDENT DE L'EXERCICE	3 141,27€		



Annexe 3

Préparation 2019-2020

Dépenses		Recettes	
60 – Achats (volants, maillots, poteaux, filets)	11 200€	70 – ventes de marchandises et de prestations de services	7 800€
		<i>Dont organisation de tournois</i>	<i>4 000€</i>
61 – services extérieurs (assurances)	300€	74 – subventions	3 800€
		<i>Dont Ville d'Ambérieu</i>	<i>2 500€</i>
62 – autres services extérieurs	25 000€	75 – autres produits de gestion courante	24 800€
<i>Dont rémunération des intermédiaires</i>	<i>7 500€</i>	<i>Dont cotisations</i>	<i>24 300€</i>
TOTAL	36 400€	TOTAL	36 400€



Annexe 4

Préparation 2019-2020

Jeunes : groupe or (à partir des benjamins – 2006 & 2007)		150€ maillot floqué inclus		15 inscrits maximum	
Jours	LUNDI	MERCREDI	JEUDI	SAMEDI	DIMANCHE
Horaires	19h30-20h30	18h30-20h00	18h00-20h00	10h30-12h30	10h00-12h30
Gymnase	Saint-Exupéry	Bellièvre	Bellièvre	Bellièvre	Bellièvre
Type de séance	Physique	Entraînement	Entraînement	Jeu libre	Jeu libre
Précisions	Avec un coach	Avec un coach et en présence du groupe argent	Avec un coach et en présence du groupe argent		Sous réserve qu'un bénévole ouvre Sous réserve que le gymnase ne soit pas réquisitionné
Jeunes : groupe argent (à partir des benjamins – 2006 & 2007)		140€ maillot floqué inclus		30 inscrits maximum	
Jours	LUNDI	MERCREDI	JEUDI	SAMEDI	DIMANCHE
Horaires		18h30-20h00	18h00-20h00	10h30-12h30	10h00-12h30
Gymnase		Bellièvre	Bellièvre	Bellièvre	Bellièvre
Type de séance		Entraînement	Entraînement	Jeu libre	Jeu libre
Précisions		Avec un coach et en présence du groupe argent	Avec un coach et en présence du groupe argent		Sous réserve qu'un bénévole ouvre Sous réserve que le gymnase ne soit pas réquisitionné



Préparation 2019-2020

Jeunes : groupe bronze (à partir des benjamins – 2006 & 2007)		120€ maillot floqué inclus			15 inscrits maximum	
Jours	LUNDI	MERCREDI	JEUDI	SAMEDI	DIMANCHE	
Horaires	19h30-20h30			10h30-12h30	10h00-12h30	
Gymnase	Saint-Exupéry			Bellièvre	Bellièvre	
Type de séance	Entraînement			Jeu libre	Jeu libre	
Précisions	Avec Carole et Virginie en tant qu'encadrantes et en présence du groupe or				Sous réserve qu'un bénévole ouvre	
					Sous réserve que le gymnase ne soit pas réquisitionné	
Jeunes : groupe MiniBad (poussins – 2008 & 2009)		130€ maillot floqué inclus			30 inscrits maximum	
Jours	LUNDI	MERCREDI	JEUDI	SAMEDI	DIMANCHE	
Horaires		17h30-18h30		10h30-12h30	10h00-12h30	
Gymnase		Bellièvre		Bellièvre	Bellièvre	
Type de séance		Entraînement		Jeu libre	Jeu libre	
Précisions		Avec un coach			Sous réserve qu'un bénévole ouvre	
					Sous réserve que le gymnase ne soit pas réquisitionné	



Préparation 2019-2020

Adultes : groupe promotion		135€ maillot floqué inclus			40 inscrits maximum	
Jours	LUNDI	MERCREDI	JEUDI	SAMEDI	DIMANCHE	
Horaires	20h30-22h30	20h45-22h30	20h30-22h30	10h30-12h30	10h00-12h30	
Gymnase	Saint-Exupéry	Bellièvre	Saint-Exupéry	Bellièvre	Bellièvre	
Type de séance	Jeu libre	Jeu libre	Jeu libre	Jeu libre	Jeu libre	
Précisions		Avec présence du groupe des adultes coachés			Sous réserve qu'un bénévole ouvre	
					Sous réserve que le gymnase ne soit pas réquisitionné	
Adultes : groupe confirmé		150€ maillot floqué inclus			45 inscrits maximum	
Jours	LUNDI	MERCREDI	JEUDI	SAMEDI	DIMANCHE	
Horaires	20h45-22h30	20h-22h30		10h30-12h30	10h00-12h30	
Gymnase	Bellièvre	Bellièvre		Bellièvre	Bellièvre	
Type de séance	Jeu libre	Entraînement de 20h00 à 21h30		Jeu libre	Jeu libre	
Précisions	Avec présence du groupe des adultes non coachés	Avec présence du groupe étoile			Sous réserve qu'un bénévole ouvre	
					Sous réserve que le gymnase ne soit pas réquisitionné	



Préparation 2019-2020

Cas particuliers valables pour chacun des groupes :

Licence pour un adhérent déjà affilié au sein d'un autre club et qui souhaite profiter des créneaux proposés par le club	80€ maillot floqué inclus			Sous réserve de places disponibles
Licence estivale : du 31 mai 2020 jusqu'à la fermeture des installations	Adultes	Jeunes	- de 9 ans	Sous réserve de places disponibles
	25,00 €	20,00 €	10,00 €	
Licence de participation estivale : valable pour 3 semaines maximum à partir du 1 ^{er} mai 2020 jusqu'à la fermeture des installations	Adultes	Jeunes	- de 9 ans	Sous réserve de places disponibles
	10,00 €	10,00 €	5,00 €	
Réductions diverses et variées	Tarif famille		-10% dès la seconde cotisation et sans limite Applicable sur les plus hauts tarifs	
	Pass/Région		30€ de réduction	
	Possibilité de paiements via les chèques vacances ANCV			



Annexe 5

Règlement intérieur

Préambule

Les Fous du Volant Ambarrois est une association sportive dont l'objectif est de permettre et promouvoir la pratique du badminton en loisir ou en compétition. L'association est composée de ses membres, d'un comité directeur et d'un bureau. Le cadre du club se veut convivial, les membres comprenant que son fonctionnement est assuré en bonne partie par des bénévoles. Ce règlement précise quelques règles de ce fonctionnement, en accord avec les statuts de l'association (disponibles sur le site internet du club : www.fdva01.fr). Lors de son inscription, l'adhérent accepte de fait le règlement intérieur.

Article 1 : Adhésions

Au moment de leur adhésion, les membres adhérents doivent s'acquitter d'une cotisation annuelle dont le montant est fixé annuellement par l'Assemblée Générale sur proposition du Bureau. Cette cotisation inclut le coût de la licence fédérale qui comprend l'assurance. ●

Toute cotisation versée à l'Association est définitivement acquise. Il ne saurait être exigé un remboursement de cotisation en cours d'année en cas de démission ou d'exclusion d'un membre.

L'inscription au club ne sera effective qu'après réception d'un dossier d'inscription complet (photo d'identité, certificat médical, règlement intérieur présent signé, fiche d'inscription dûment remplie, signée et cotisation acquittée). Pour les mineurs de moins de 16 ans, la fiche d'inscription et le présent règlement intérieur seront remplis et signés par un représentant légal, accompagnés d'un formulaire d'autorisation parentale dûment rempli.

Article 2 : Remboursement

En cas d'incapacité temporaire à la pratique du sport (grossesse, problèmes de santé, modifications des activités professionnelles, ...) et sur présentation d'un justificatif, l'abonnement sera suspendu et le terme du contrat sera reporté pour une durée égale à celle de la suspension, avec report éventuel sur la saison suivante.

En cas d'arrêt définitif, à titre exceptionnel uniquement et pour raison grave motivée (raisons professionnelles ou de santé) accompagnée d'un justificatif, il sera procédé à un remboursement prorata temporis après déduction de la part fédérale (payée à la fédération) et d'une somme forfaitaire couvrant les frais de dossier. Cette somme sera réévaluée en même temps que les tarifs annuels.

Tout trimestre entamé est dû.

Afin d'être traitée, la demande de remboursement ou de suspension doit être adressées à l'adresse mail de l'Association : contact@fdva01.fr ou par courrier à l'adresse suivante : Fous du Volant Ambarrois, Bâtiment Phoenix, 60 avenue du Général Sarail, 01500 Ambérieu-en-Bugey.

Article 3 : Radiation

La qualité de membre se perd par la radiation, la démission ou le décès. La radiation est prononcée par le Comité Directeur pour non-paiement de cotisation ou pour motif disciplinaire (voir article 13).

Article 4 : Accès aux équipements sportifs

Définition préalable : est défini par « responsable du créneau » l'entraîneur présent ou le/la bénévole détenteur des clés et chargé(e) de fermer le gymnase.

L'inscription permet l'accès aux gymnases pendant la période définie dans la convention avec la mairie et communiquée aux adhérents au moment de l'inscription. Pendant les vacances scolaires, toutes les séances d'entraînement sont systématiquement suspendues. Avant chaque période de vacances scolaire, chaque adhérent recevra par e-mail les disponibilités des gymnases, qui seront également signalées sur le site internet du club : <http://www.fdva01.fr/>

La répartition des créneaux sur la semaine est donnée à tous les adhérents au moment de leur inscription. En cas de modification pendant la saison, le bureau notifiera les adhérents par mail et sur le site internet du club.

Certains créneaux peuvent être limités en fonction du nombre, de l'âge, du niveau ou de la participation ou non de l'adhérent à des compétitions au nom du club dans la saison. Dans ce cadre, le responsable du créneau décidera, avec l'aval du bureau, d'accepter ou non un membre sur ce créneau. ●

Lors des entraînements, tous les membres doivent contribuer au montage et au démontage des terrains. En fin de créneau, les membres doivent ranger ou/et jeter les volants utilisés. Le créneau est terminé lorsque la salle est rangée et que tous les membres ont quitté le gymnase. En cas de dépassement de l'horaire du créneau le responsable du créneau a tout pouvoir pour décider de la fermeture de la salle.

L'accès aux créneaux loisirs est restreint aux adhérents loisirs. Cette restriction pourra être revue par le comité directeur du club en cours de saison, afin de tenir compte de la baisse d'affluence sur ces créneaux, et fera l'objet d'une communication par e-mail aux adhérents le cas échéant.

Pour les mineurs, les parents doivent impérativement s'assurer de la présence d'un membre de l'encadrement avant de laisser leur enfant à une séance. Tout incident ou accident survenant en l'absence d'un membre de l'encadrement serait sous l'entière responsabilité des parents.

Article 5 : Invitation et séance d'essai

Chacun des membres du club a la possibilité d'inviter une personne lors des séances de jeu libre. Pour ce faire, il doit obtenir avant la séance l'accord explicite d'un membre du bureau. Les invités devront respecter le présent règlement, à charge pour l'hôte membre du club de les en informer. Par ailleurs, une séance d'essai pourra être accordées avant l'inscription effective d'une personne intéressée par le club.

Article 6 : Matériel

L'Association met à la disposition de ses animateurs et de ses adhérents les poteaux et les filets. Il met également à disposition les volants nécessaires aux séances d'entraînement. Sur les créneaux de jeu libre, les joueurs sont tenus d'apporter leurs propres volants.

Les membres utilisent ledit matériel à bon escient et chaque membre s'engage à respecter les consignes d'utilisation données par les animateurs et à le restituer à la fin de chaque séance, en bon état. Ce matériel est stocké dans les locaux mis à la disposition de l'Association par la Mairie d'Ambérieu en Bugey.

Article 7 : Tenue vestimentaire

Les règles légales d'hygiène et sécurité doivent être respectées.

De plus, chaque adhérent devra adopter une tenue correcte et appropriée aux exercices proposés. Le port de chaussures de sport réservées à un usage intérieur uniquement est obligatoire dès le premier jour.

Lors des manifestations sportives, et en particulier des compétitions et interclubs, les pratiquants représentent le club et sont tenus autant que possible de porter l'une des tenues du club (mentionnant le nom du club et/ou le logo).

Article 8 : Inscriptions Compétiteurs adultes

Pour éviter de relancer les compétiteurs en retard de paiement, le club demandera en plus des documents à fournir en début de saison, une avance de 50 € pour les inscriptions aux tournois de la saison. ●

Le club s'engage à rembourser chaque compétiteur en fin de saison si la somme n'est pas consommée dans sa totalité. Le solde positif et suffisant conditionnera la possibilité de pouvoir être inscrit aux tournois.

Les championnats de l'Ain (simple et doubles) ainsi que le tournoi d'Ambérieu sont offerts à tous les licenciés FDVA 01 par le club.

Article 9 : Implication

- Je me tiens informé(e) de l'activité du club, j'assiste si possible à l'Assemblée Générale du club.
- Je fais part de mes remarques, idées et suggestions aux membres du comité et des commissions. – Adhérent(e) expérimenté(e), j'aide à la bonne intégration des nouveaux et nouvelles adhérent(e)s et des jeunes adhérent(e)s
- Arbitre, je veille à mes agréments et à mes obligations
- Membre du comité directeur et des différentes commissions, j'écoute, je propose, je décide, et je communique avec les autres adhérent(e)s.
- Dans la mesure du possible, je propose mon aide pour l'organisation des diverses manifestations du club.

Article 10 : Droit à l'image

Des photos concernant les activités du club pourront être utilisées en communication sur le site internet du club, la page Facebook du club, ainsi que dans le bulletin municipal ou les journaux régionaux. Si un adhérent ne souhaite pas apparaître sur ces photos il/elle (ou son représentant légal) devra le signaler au bureau par courrier ou par mail.

Article 11 : Assemblée générale ordinaire

L'Assemblée Générale se réunit une fois par an sur convocation écrite du Bureau.

Elle se tient sous la présidence du Président de l'Association, assisté des membres du bureau, du comité directeur et éventuellement des bénévoles impliqués. Le bureau convoque et informe de l'ordre du jour tous les membres de l'Association par email ou courrier au maximum 15 jours avant la date. Tout membre pratiquant de l'association de plus de 16 ans

ayant adhéré à l'association depuis plus de 6 mois et à jour de sa cotisation a la possibilité de voter lors de cette AG.

Article 12 : Assemblée générale extraordinaire

Si besoin est, notamment pour les motifs prévus par la loi, le Bureau convoque les adhérents à une assemblée générale extraordinaire. Le mode de convocation et de scrutin est le même que celui d'une assemblée générale ordinaire.

Une assemblée générale extraordinaire peut en outre être tenue soit sur réclamation motivée d'au moins 1/3 des membres de l'Association, soit résulter d'une décision du Comité Directeur.

Article 13 : Sanctions

Un membre ne respectant pas le présent règlement ou commettant une faute grave peut, après avoir été mis en garde par le bureau, être exposé à d'éventuelles sanctions allant jusqu'à être exclu définitivement ou temporairement du club sur décision du bureau.

La sanction doit être prononcée par le bureau ou le comité directeur, signifiée par lettre recommandée AR stipulant les motifs et le niveau de sanction et ne donnera droit à aucune indemnisation, après avoir entendu les explications du membre concerné.

Sont considérés comme motifs d'exclusion toute rixe, injure, insulte, comportement agressif, incivilité et a fortiori tout acte pénalement sanctionnable. Il en est de même de tout comportement raciste, xénophobe, sexiste et/ou discriminant au sens des dispositions du Code du travail et du Code pénal.

Différents motifs, parmi lesquels :

- Infraction aux statuts et règlement intérieur de l'Association

- Toute action de nature à porter préjudice, directement ou indirectement, aux activités de l'Association ou à sa réputation, à ses intérêts moraux et matériels
- Détérioration du matériel
- Comportement inconvenant ou dangereux

- Propos désobligeants, injurieux ou diffamatoires envers les autres membres ou les animateurs, sur Internet ou lors des activités de l'Association

- Non-respect des règles de bonne conduite sur un terrain de sport et de bon-vivre en société.

entraîneront une sanction fixée par le comité directeur, pouvant aller de l'exclusion temporaire à la radiation.

Les membres du Bureau sont chargés de l'application de ces règles et en leur absence, la responsabilité en incombe à l'animatrice ou animateur du cours.

Article 14 : Modification et réclamations

Le présent règlement peut être modifié par l'Assemblée Générale, sur proposition du bureau ou du comité directeur. Toute réclamation doit être adressée au/à la président(e). Le règlement intérieur est établi par le bureau conformément aux statuts de l'Association.

Le bureau est disponible aux coordonnées suivantes :

Fous du Volant Ambarrois, Bâtiment Phoenix, 60 avenue du Général Sarrail, 01500 Ambérieu-en-Bugey / contact@fdva01.fr